



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/08/2014

Dossier complet le

11/10/2014

N° d'enregistrement

FOS214P0061

1. Intitulé du projet

Modification d'un carrefour existant : création d'un carrefour giratoire RD 314 / RD 91A

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil général de la SARTHE Direction des routes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BIBARD Céline - Directrice des routes

RCS / SIRET

2 : 2 7 : 2 0 0 : 0 2 9 0 : 0 0 : 1 4

Forme juridique 8411ZAdministration Publique Générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.	Transformation d'un tourne-à-gauche en carrefour giratoire. Emprise du giratoire : 0,432 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer un carrefour giratoire à l'intersection des RD 314 et 91A.

Sa géométrie prend en compte l'éventuel doublement de la RD 314,
depuis la rocade EST du MANS, jusqu'au giratoire du Polucan.

Le trafic TMJ véhicules sur cette section à 2x1 voie était de 20 000 véhicules
(dont 5% de poids lourds : étude Novembre 2012).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- améliorer la sécurité et le confort de l'utilisateur :
 - . 3 accidents majeurs (dont 1 mort) entre 2006 et 2010,
 - . de nombreux accidents mineurs,
 - . une remontée de file sur la RD 91A parfois importante.
- améliorer la qualité de rejet des eaux de plate-forme
- créer une réelle entrée de l'agglomération d'YVRE L'ÉVÊQUE

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :

- le dévoiement des réseaux impactés (eau potable et assainissement),
- la réalisation d'un carrefour giratoire au PR 2 + 900 de la RD 314
 - * rayon extérieur de 22 mètres, dont 8 mètres d'anneau, îlot central végétalisé de 23 mètres de diamètre
 - * 3 branches, avec 2 voies d'entrée et de sortie pour le mouvement Le MANS vers PARIS
- l'éventuelle extension d'un parking relais
- la création d'un bassin de traitement des eaux de plate-forme de voirie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en service du carrefour giratoire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a fait l'objet d'aucune procédure administrative :

- l'emprise foncière nécessaire au projet est exclusivement propriété de la commune d'YVRE L'EVEQUE ou du Conseil Général,
- la zone humide au sud du projet n'est pas impactée,
- le bassin créé (370 m²) se trouve sur une zone inondable (zone réglementaire moyen, secteur urbain),
- l'éventuelle extension du parking relais se fait sur une zone existante (chemin piétonnier d'accès à un terrain de pétanque).

Le projet fera l'objet d'une déclaration loi sur l'eau pour la réalisation du bassin de traitement des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du giratoire :	4 320 m ² décomposés comme suit : - 1520 m ² (dont 1340 m ² sur voirie existante) - 2800 m ² (dont 2660 m ² sur voirie existante) 690 m ² décomposés comme suit : - 370 m ² - 320 m ²
- giratoire :	
- branches du giratoire :	
Superficie des aménagements connexes :	
- bassin de traitement des eaux :	
- extension du parking relais :	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

YVRE L'EVEQUE (72 530)

Coordonnées géographiques¹ Long. 48 ° 00 ' 47 "40 N Lat. 0 ° 16 ' 24 "91E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? sans objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Carrefour giratoire : domaine public routier (sur voiries existantes à 92 %)
 Extension d'un parking (16 places supplémentaires, soit 54 places au total) :
 cheminement piétonnier d'accès à un terrain de pétanque
 Bassin de traitement des eaux de plate-forme routière : prairies

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Domaine public routier
 PLU d'Yvré l'Evêque - 28/04/2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartes approuvées par arrêté préfectoral n° 09-3520 du 21/07/2009. PPBE pour les routes départementales empruntées par plus de 6 M de Véhicules/an approuvé le 30/08/2012. La RD 314 est concernée par ce PPBE

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide existante (au Sud du projet : voir annexe 6) n'est pas impactée par le projet ni en phase travaux, ni en phase d'exploitation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'YVRE L'EVEQUE : PPRNI approuvé le 17/05/2001 Seul le bassin de rétention des eaux est concerné, et se trouve dans une zone réglementaire moyenne (cf. annexe 7) Le règlement de cette zone autorise ce type d'ouvrage.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet (centre du giratoire) se situe à 140 mètres de l'église Saint Germain, classée monument historique (cf. annexe 8)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation d'une couche de forme en GNT 0/120 ou 0/63 puis structure de chaussée (base + fondation) en grave bitume et béton bitumineux. Remblais d'apport pour la réalisation du bassin.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du giratoire et du bassin perturbe la flore (cf. annexe 9). Toutefois, les études de projet veilleront à en limiter les conséquences, notamment en éloignant le bassin des pieds de chênes têtards préservés dans ce projet, et dont aucune présence de cavités apparentes, ni de trous de sortie d'insectes n'a été détectée. Les autres arbres, dont l'absence d'habitat et d'espèces protégées a également été vérifiée par Monsieur Anthony BELLETESTE (animateur natura 2000 pique-prune) de la direction de l'aménagement, de l'agriculture et de l'environnement du Conseil Général de la Sarthe, seront abattus hors période de nidification, et feront l'objet de replantation dans l'emprise du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin de rétention et traitement des eaux de plateforme routière se situe dans une zone inondable (cf. annexe 7). Son emprise (370 m2) et son positionnement (zone réglementaire moyenne en secteur urbain) ont été définis de façon à minimiser les impacts sur la zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic routier, et le changement de configuration du carrefour devrait rendre le trafic en sortie de commune d'Yvré l'Evêque plus fluide. Le giratoire permettra de réduire les vitesses même si elles sont actuellement limitées à 50 km/h. Les nuisances sonores ne devraient pas augmenter.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation des véhicules routiers. Le changement de configuration du carrefour actuel n'augmentera pas les rejets polluants, inhérent à la circulation des véhicules routiers. Par contre, l'extension du parking pourrait permettre de développer le covoiturage et ainsi diminuer légèrement les rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement de la plate forme existante ne sont actuellement pas traitées. La mise en configuration giratoire sera l'occasion de traiter les eaux de plate-forme du giratoire via la construction d'un bassin de décantation, avant un rejet vers le milieu naturel (l'Huisne en amont de la RD 314).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet semble ne pas nécessiter d'étude d'impact.

En effet, la plupart des impacts (nuisance sonore, rejet polluant dans l'air) n'excèdent pas ceux déjà engendrés par le carrefour existant.

En revanche, le principal impact du projet de création du carrefour giratoire est le remblaiement en zone inondable pour la création du bassin de rétention (les autres impacts étant identiques voire inférieurs à l'état existant).

Toutefois, la faible surface nécessaire à la création de ce bassin (370 m²), n'engendrera qu'une très faible variation quant au niveau d'eau en période de crue, compte tenu de la taille de la zone inondable de l'Huisne en amont de la RD 314.

Quant à l'impact du projet sur la flore, les seuls arbres nécessitant d'être supprimés et présentant des cavités apparentes, ne sont pas le lieu d'habitat d'espèces protégées. Les autres arbres sont soit dépourvus de cavités apparentes et de trous de sortie d'insectes, soit préservés par le projet.

Par contre, ce projet permettra :

- d'améliorer la sécurité des usagers, en modifiant la configuration du carrefour,
- de traiter une partie des eaux de la plate-forme routière, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Par ailleurs, ce projet améliorera également l'environnement paysager et favorisera le covoiturage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 Plan extrait PLU / zones humides (A3 - 1/1500)
7 Plan extrait PLU / zone inondable (A3 - 1/1500)
8 Plan des servitudes publiques (A3 - 1/5000)
9 Incidences sur la flore et la faune (A3 - sans échelle)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Mans

le,

25 Septembre 2014

Signature

La Directrice des Routes,

Céline BIBARD

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/5 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/45 000 et 1/7 000 (il peut s'agir d'un extrait cartographique de document d'urbanisme) (A3)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique, des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan au projet de pour les travaux ou ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Vous pouvez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les annexes que vous souhaitez transmettre, ainsi que les modalités de consultation de ces annexes.

	Objet
6	Plan extrait PLU / zones humides (A3 - 1/1500)
7	Plan extrait PLU / zone inondable (A3 - 1/1500)
8	Plan des servitudes publiques (A3 - 1/5000)
9	Incidences sur la flore et la faune (A3 - sans échelle)

9. Engagement et signature

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

lieu

Le Mans

le

25 Septembre 2014

La Directrice des Routes,

signature


Céline BIBARD

